



Erreur caisse en hypermarché en faveur du client

Par **libé**, le **16/03/2011** à **18:23**

Bonjour,

Je vous écris car j'ai fait des achats dans un hypermarché, j'ai passé ma carte de fidélité ainsi qu'un bon découpé dans une publicité de cette enseigne, permettant une remise immédiate de 30€ à partir de 140€ d'achats.

Mais au moment de donner mon chèque je m'aperçois qu'il y a une erreur au lieu de 30€ la caissière a saisi 140€ de remise immédiate.

Sur le coup je n'ai pas trop compris, et la dame a validé le chèque et le ticket de caisse.

Aujourd'hui je reçois un appel du magasin me disant qu'il y a eu une erreur, et me demandant de venir la rectifier, sauf que le chèque est au nom de quelqu'un de ma famille car il s'agissait d'un cadeau d'anniversaire.

Que dit la loi là-dessus? Suis-je obligée d'y aller alors que sur le ticket c'est juste marqué bon d'achat et chèque, ce qui dans le fond n'est pas totalement faux, l'erreur ne vient pas de moi. Je vous remercie de bien vouloir me donner une réponse car cela me tarabuste!

Cordialement

Par **miac**, le **16/03/2011** à **18:57**

Bonjour

Imaginez que l'erreur soit en faveur du magasin et que l'on vous est facturé 140€ au lieu de 30€. Quelle serait votre réaction.

tous le monde peut faire une erreur mais quand on s'en voit l'erreur et que l'on ne dit rien,
pour moi c'est du vol.